



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 13 septembre 2018 à 18h00**  
**Au siège de Grand Lac**

**Présents :**

AIX LES BAINS	Dominique DORD	Pouvoir de Michel FRUGIER
AIX LES BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	(départ à la délibération n°13)
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	(départ à la délibération n°13)
GRESY SUR AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOTZ	Olivier BERTHET	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
ST PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEDEVER	
SERRIERES EN CHAUGNE	Denise de MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	(départ à la délibération n°13)
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	Pouvoir de Yves HUSSON
VOGLANS	Yves MERCIER	

**Absents excusés :**

AIX LES BAINS	Renaud BERETTI
AIX LES BAINS	Michel FRUGIER
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANÇOIS
BRISON ST INNOCENT	Jean-Claude CROZE
CHAPELLE DU MT DU CHAT	Nicole FALCETTA
CHANAZ	Yves HUSSON
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER
VIVIERS DU LAC	Robert AGUETTAZ

**Autres présents non votants :**

Yves GRANGE	Entrelacs
Christophe DERIPPE	Entrelacs
Jean-François BRAISSAND	Entrelacs
Henri GARNIER	Entrelacs
Françoise CARON	Bourget-du-Lac
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle eau
Sophie CASSARO	Chargée de mission tourisme
Eline QUAY-THEVENON	Assistante Direction générale
Roland FAYN	Responsable du déploiement Linky sur les Alpes
Pascale RICORDEAU	Direction territoriale Enedis Savoie Haute-Savoie

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 6 septembre 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 357 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 21 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (23 présents et 27 votants).

## DÉLIBÉRATION

N° : 13      Année : 2018  
Exécutoire le : 18 SEP. 2018  
Affichée le : 18 SEP. 2018  
Visée le : 18 SEP. 2018

### FONCIER

#### Réajustement des limites du chemin d'accès au port de Bourdeau Achat d'une partie de la parcelle AA9 à la SCI La Fauconnerie

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac est compétente pour la gestion des ports du lac du Bourget (excepté les ports de Conjux et de Chindrieux qui seront transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2019), et notamment le port de Bourdeau.

A la demande de la SCI La Fauconnerie, le cabinet de géomètre Vincent-Devun a effectué le bornage de la propriété, cadastrée section AA n°9 sise sur la commune de Bourdeau, et a constaté qu'une partie du chemin d'accès au port empiétait sur ladite propriété.

Cette parcelle est classée en zone naturelle au Plan local d'Urbanisme de la commune de Bourdeau et se situe dans la bande littorale des 100 mètres. L'emprise du chemin représente une surface d'environ 29m<sup>2</sup>.

Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire de régulariser cette situation et propose d'acquérir la partie de la parcelle cadastrée section AA n°9 pour une surface d'environ 29m<sup>2</sup>. D'un commun accord entre les parties, cet achat n'engendrera pas de soulte, le prix étant compensé par la réalisation de travaux matérialisant la limite séparative entre les deux parcelles.

Grand Lac supportera les frais (d'acte administratif, de bornage, ..) liés à cet achat. Les crédits régulièrement inscrits au budget seront imputés au service 211.

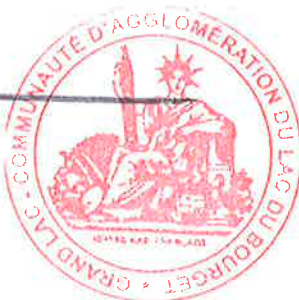

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la transaction ci-dessus détaillée selon les modalités précisées ci-dessus,
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Aix-les-Bains, le 13 septembre 2018

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 20
- Votants : 24
- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



GRAND LAC - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LAC DU BOURGET - GRAND LAC

# Bourdeau - AA 9p



**LUC DEVUN**  
GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.C

**Sébastien VINCENT**  
INGÉNIEUR-GÉOMÈTRES E.S.T.P.

Successeurs d'André FALCOZ  
" Le Léonith "  
6, rue des Frères Riants  
73100 AIX-LES-BAINS

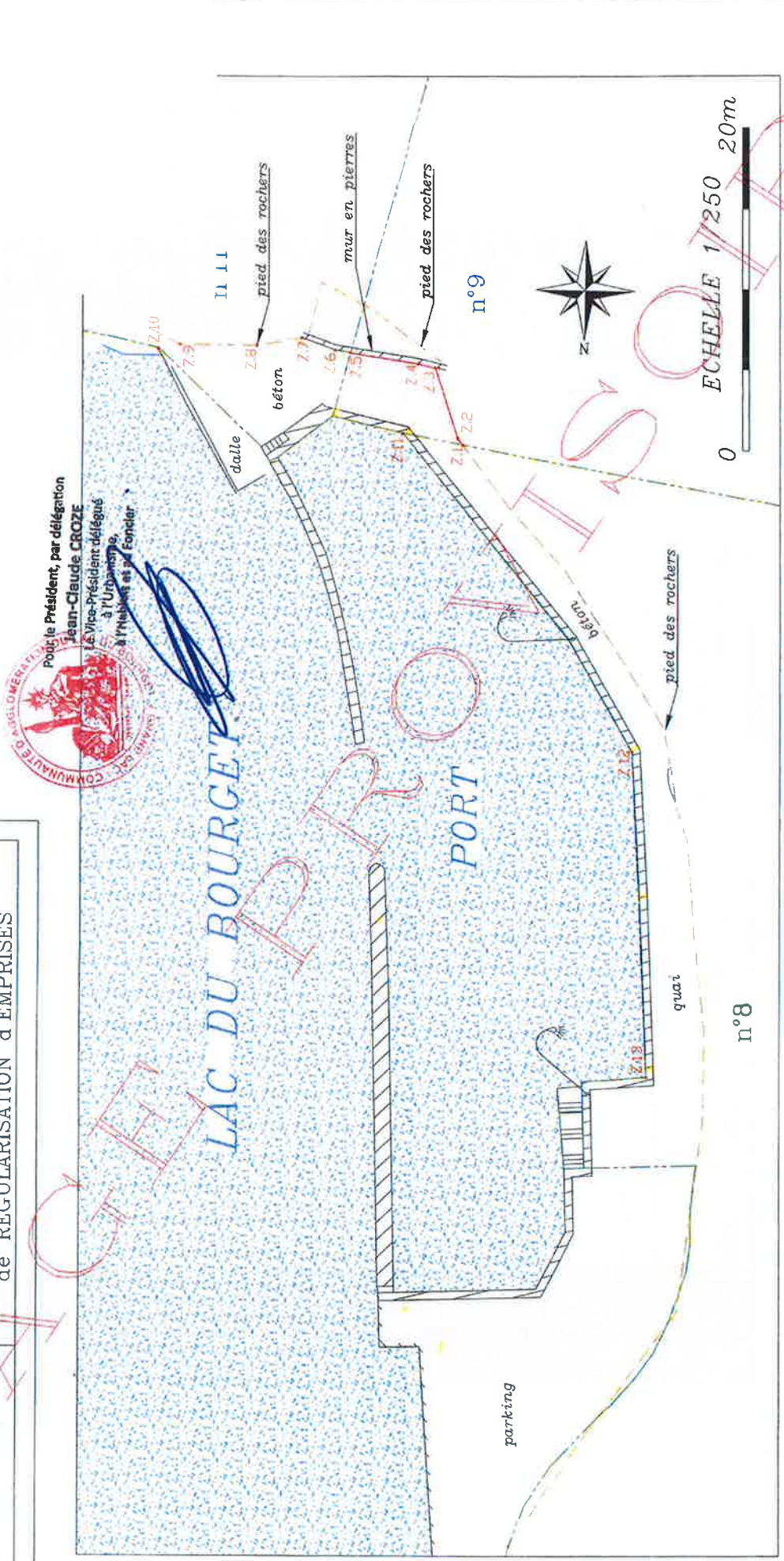


DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
COMMUNE DE BOURDEAU

Section AA Lieudit "Dépendances du Château"

**PORT DE BOURDEAU**  
PROJET PARCELLAIRE  
de REGULARISATION d'EMPRISES

Emprise à céder à Grand Lac par la SCl de la Fauconnerie : N° 9p=0a29 environ



Levé de l'état des lieux réalisé le 22 Juin 2017

Dossier N°:17129      Dressé le: Aout 2017      Minute:trav2017

Tel: 04 79 81 05 47      Fax: 04 79 34 00 38      E-mail: [bureau@vincent-devun.fr](mailto:bureau@vincent-devun.fr)

N° 447 925 032 R.O.S Chambéry / Cabinet VINCENT-DEVUN S.E.L.A.R.L. de Géomètres Experts au capital de 7500 €

Application cadastrale définie sous réserve d'une délimitation contradictoire avec les propriétaires riverains.  
La limite avec le domaine public est provisoire et ne peut être définie que par arrêté d'alignement

Planimétrie : Système de projection. Coté Conforme 45  
Altimétrie : Nivellement NCF

Rattachement CPS au Réseau TERIA (le 22/06/2017)

# CHANGEMENTS CONSTATÉS, ATTRIBUTION DES NOUVEAUX NUMÉROS DE PLAN ET CALCUL DES CONTENANCES

(colonnes 5, 6, 12 à 16 réservées à l'Administration)

SITUATION ANCIENNE				SITUATION NOUVELLE												
SECTION	N° DE PLAN	CONTENANCE	SÉCTION	N° DE PLAN	DESIGNATION PROVISOIRE (1)	NOM ET PRÉNOM DU PROPRIÉTAIRE	N° DE LOT DE COTISSEMENT	CONTENANCE	CALCULS AUXILIAIRES ET COMPENSATIONS DES RÉSULTATS	MISE AU POINT FISCALE	CONTENANCE	MISE AU POINT FISCALE	CONTENANCE			
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	
AA	9	43	18		9a 9b	SCI FAUCONNERIE GRD LAC		42 29	S. graphique 4289 29 Total : 4318							
<b>TOTAL</b>								Nb	43	18						
								Nb	43	18						
								<b>TOTAL</b>								

Vérfifié et numéroté

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

1) La personne habilitée à établir le document doit identifier chaque parcelle nouvelle, sur l'extrait de plan, par une désignation provisoire sous la forme A, B, C, ...

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Foncier - Réajustement des limites du chemin d'accès au port de Bourdeau - Achat d'une partie de la parcelle AA9 à la SCI La Fauconnerie

---

**Date de transmission de l'acte :** 18/09/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 18/09/2018

---

**Numéro de l'acte :** d2498 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20180913-d2498-DE

---

**Date de décision :** 13/09/2018

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.1. Acquisitions  
3.1.2. Acquisitions immobilières inférieures ou égales à 180 000 euros